2019 | CARTOGRAPHIE

DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Bilan de la collecte 2020 (données 2019)

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

1| L'utilisation des moyens de paiement scripturaux en France

Tableau 1 Bilan des paiements scripturaux en 2019

(nombre de transactions en millions, montant des transactions en milliards d'euros, variation en %)

Moyens de paiement scripturaux	Nombre de transactions		Montant des transactions	
	2019	Variation 2019/2018	2019	Variation 2019/2018
Paiement carte [a)]	14 485	+ 10	598	+ 5
Prélèvement	4 370	+ 4	1 711	+ 4
Virement (VGM) [b)]	12	+ 26	11 557	+ 14
Virement (hors VGM)	4 257	+ 6	13 608	- 3
Chèque	1 587	- 9	815	- 9
Effet de commerce [c)]	78	- 4	233	- 8
Monnaie électronique	62	- 5	0,6	- 47
Total	**24 851**	**+ 7**	**28 521**	**+ 3**
Retrait carte	**1 392**	**- 3**	**137**	**- 0,1**

a) Paiements par carte réalisés en France.
b) Les VGM sont des virements de gros montant émis au travers de systèmes de paiement de montant élevé (TARGET2 et EURO1). Ils correspondent exclusivement à des paiements professionnels.
c) Lettres de change relevées et billets à ordre relevés.
Source : Banque de France.

En 2019, le volume des moyens de paiement scripturaux [1] (nombre de transactions, tous moyens de paiement confondus) s'est accru de 7 %, pour atteindre près de 25 milliards d'unités. Leur valeur globale (tous moyens confondus) a progressé de 3 %, pour atteindre un montant de 28 521 milliards d'euros (cf. tableau 1).

La progression des volumes est essentiellement portée par les paiements électroniques – notamment les paiements par carte, les virements et les prélèvements – alors que les paiements par chèque poursuivent leur déclin (– 9 % en volume comme en valeur sur une année).

Comme cela a pu être observé les années précédentes, la carte reste le moyen de paiement le plus utilisé, couvrant 58 % du nombre total de paiements scripturaux, suivie par le prélèvement et le virement, qui représentent respectivement 18 % et 17 % du total (cf. graphique 1a).

En valeur, les virements concentrent à eux seuls 88 % du montant total des paiements scripturaux (40 % pour les virements de gros montant et 48 % pour les autres virements) ; le prélèvement, le chèque et la carte couvrent une moindre part de la valeur totale, avec 6 %, 3 % et 2 % respectivement (cf. graphique 1b).

Graphique 1 Répartition des transactions par moyen de paiement

(en %)

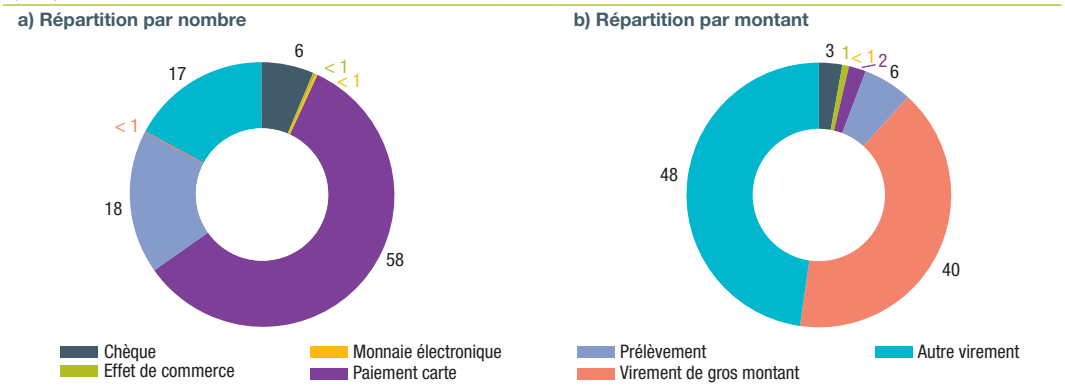

Source : Banque de France.

1 Les moyens de paiement scripturaux (carte, virement, prélèvement, chèque, etc.) sont des dispositifs qui permettent le transfert de fonds tenus dans des comptes suite à la remise d'un ordre de paiement. Ils s'opposent à la monnaie fiduciaire (billets et pièces).

Graphique 2 Volume des transactions par moyen de paiement
(en milliards de transactions)

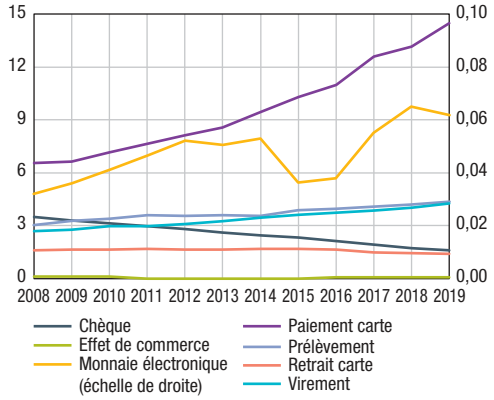

Source : Banque de France.

Graphique 3 Montant total des transactions par moyen de paiement hors virements
(en milliards d'euros)

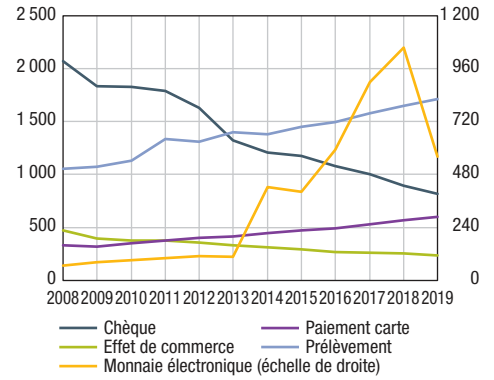

Source : Banque de France.

Graphique 4 Montant total des virements
(en milliards d'euros)

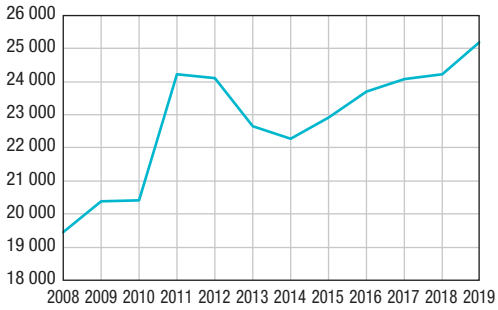

Source : Banque de France.

Tant en volume qu'en valeur, la répartition des moyens de paiement en France en 2019 est globalement stable par rapport aux années précédentes.

Les évolutions en 2019 s'inscrivent dans les tendances des volumes et valeurs de transactions de la dernière décennie. Ainsi, en volume (cf. graphique 2), le paiement par carte poursuit sa progression (+ 121 % entre 2008 et 2019), tout comme le virement et le prélèvement (+ 58 % et + 45 % respectivement, sur la même période), les paiements par monnaie électronique ayant également connu sur la période une hausse importante (leur nombre ayant doublé) mais moins régulière. À l'opposé, les volumes de transactions par chèque et les retraits par carte ont poursuivi leur baisse (respectivement – 55 % et – 13 % entre 2008 et 2019). Cela s'explique par le changement des habitudes des utilisateurs, et notamment par le développement du règlement sans contact (cf. encadré *infra*), ce dernier étant par ailleurs susceptible d'expliquer en partie la baisse observée des retraits aux distributeurs de billets.

En valeur (cf. graphique 3), la forte progression du montant total des paiements en monnaie électronique sur la dernière décennie se confirme (+ 726 % entre 2008 et 2019, quoique, ainsi qu'on peut l'observer pour les volumes, celle-ci ne soit pas régulière, comme l'attestent deux baisses, l'une en 2015, et l'autre, plus marquée, en 2019), suivie de la hausse des paiements par carte et celle des prélèvements (respectivement + 80 % et + 62 % sur la même période). Parallèlement, le montant total des paiements par chèque et par effet de commerce a continué de baisser (– 61 % et – 51 %, respectivement). Si le nombre des virements a fortement augmenté ces dix dernières années, leur valeur globale a moins augmenté que celle des autres moyens de paiement scripturaux (+ 29 %, cf. graphique 4).

S'agissant du montant d'une transaction, les montants unitaires de paiement par virement avoisinent en moyenne le million d'euros pour les virements clientèle échangés sur les systèmes de paiement de montant élevé (TARGET2 et EURO1), et s'élèvent à environ 3 200 euros pour les virements SEPA (*Single Euro Payments Area* [2]). Hormis pour les paiements en monnaie électronique, dont la valeur moyenne baisse largement par rapport à 2018, pour les autres moyens de paiement la valeur moyenne des transactions est relativement stable par rapport aux années précédentes.

2 Espace unique de paiements en euro.

Le développement du paiement sans contact en 2019

3,8 milliards de paiements.
43 milliards d'euros.
11 euros : le montant moyen d'une transaction.

Les paiements sans contact sont en plein essor en France. Ils ont été multipliés par 17 entre 2015 et 2019, et représentent désormais environ 31 % du nombre de paiements par carte de proximité (effectués sur le terminal d'un commerçant) et 9 % de leur valeur.

Part du paiement sans contact dans les paiements par carte de proximité

(en %)

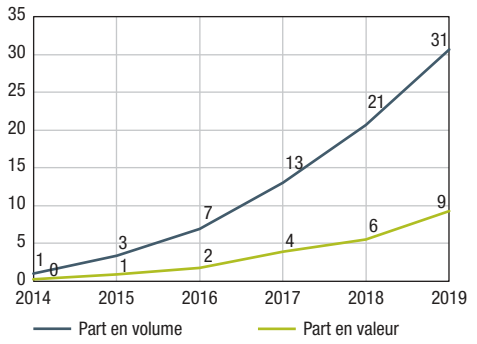

Source : Banque de France, rapport 2019 de l'OSMP.

En 2019, les systèmes de paiement de détail [3] restent le principal canal d'échange des paiements scripturaux : ils concentrent 73 % des transactions, suivis par les échanges intrabancaires (au sein d'un même établissement, 15 %), les transactions intragroupes (au sein d'un même groupe bancaire, 11 %) et les échanges interbancaires hors systèmes de paiement (*correspondent banking*, 1 %), tandis que les systèmes de montant élevé [4] ne représentent que 0,05 % du total des paiements en volume (cf. graphique 5). En revanche, en valeur, ces systèmes de montant élevé représentent, en France, la majeure partie des paiements, avec 43 % de la valeur totale tous moyens scripturaux confondus, tandis que les paiements échangés à travers les systèmes de paiement de détail ne représentent que 26 % du total échangé (cf. graphique 6). Suivent les transactions intrabancaires (21 % du montant total), les échanges interbancaires hors systèmes (6 %) et les transactions intragroupes (4 %).

La répartition des paiements entre les différents canaux d'échanges est globalement stable dans le temps, tant en volume qu'en valeur.

Tableau 2 Valeur moyenne des transactions par moyen de paiement scriptural

(en euros)

Paiements scripturaux	Montant moyen 2019
Virement de gros montant (VGM)	937 588
Autres virements	3 197
Effet de commerce	2 984
Chèque	513
Prélèvement	391
Paiement carte	41
Retrait carte	98
Monnaie électronique	9

Source : Banque de France.

3 Les systèmes de paiement de détail incluent CORE (FR) – principal système de paiement de détail en France, traitant des flux de paiement de la clientèle particulière et d'entreprise des banques –, ainsi que d'autres systèmes, tel SEPA (EU), qui traite les opérations de prélèvements SEPA Direct Debit (SDD) ainsi que les opérations de paiements instantanés, et dont la vocation, contrairement à CORE (FR), est paneuropéenne.

4 Les systèmes de montant élevé sont TARGET2-Banque de France (composante française du système de paiement de gros montant TARGET2) et EURO1, système de paiement de montant élevé privé à règlement net en euro.

Graphique 5 Répartition du nombre de transactions par canal d'échange et par moyen de paiement

(en %)

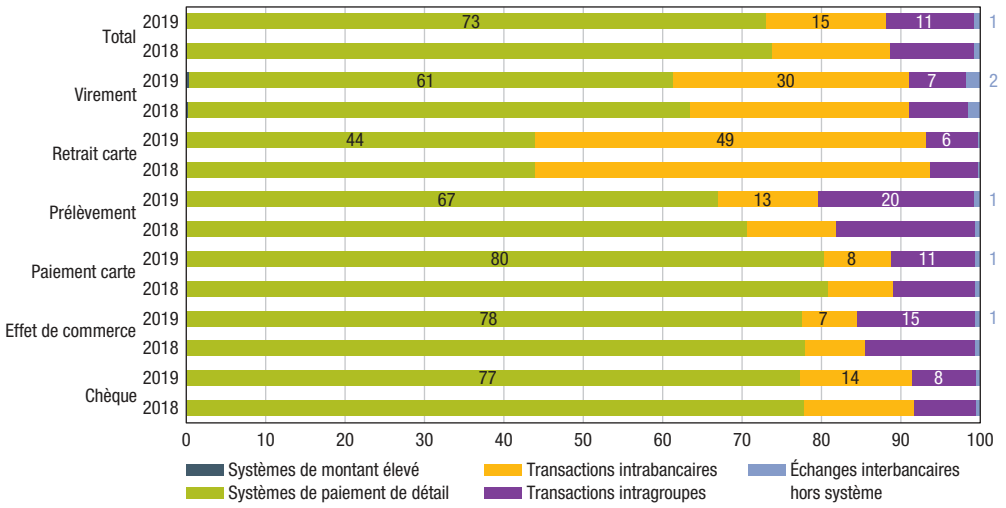

Source : Banque de France.

Graphique 6 Répartition du montant des transactions par canal d'échange et par moyen de paiement

(en %)

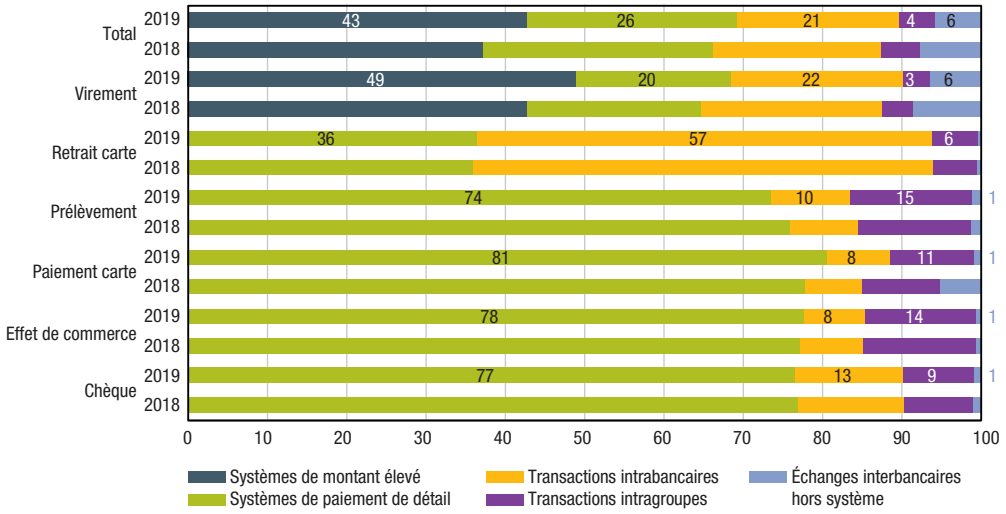

Source : Banque de France.

2| L'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Europe

Dans l'Union européenne (UE), la carte reste le moyen de paiement scriptural le plus utilisé, à l'exception de l'Allemagne, où, avec 45 % des transactions, le prélèvement prédomine (cf. graphique 7). En montant, le virement domine tous les moyens de paiements tant en Allemagne et en France que dans la zone euro (cf. graphique 8).

En 2019, la France et l'Allemagne sont les premiers pays de l'UE au regard du nombre de paiements scripturaux émis (chacun des deux pays représentant 16 % du total européen, cf. graphique 9) ; en valeur, l'Allemagne occupe la première place (20 % du total), avec un poids relativement plus important s'agissant des paiements par prélèvement et des virements (respectivement 38 % et 20 % des montants payés dans l'UE – cf. graphique 10).

Comme pour les années précédentes, la France se distingue dans l'UE par une plus large utilisation

Graphique 7 Répartition du nombre de transactions par moyen de paiement dans différentes zones géographiques
(en %)

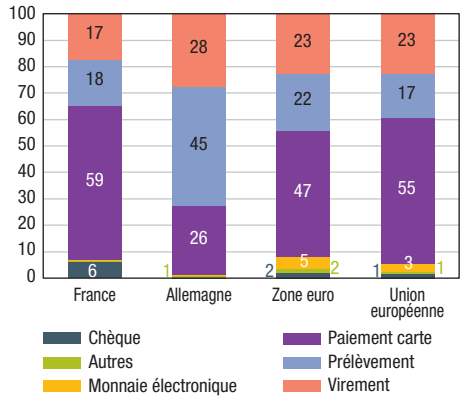

Source : Banque centrale européenne.

Graphique 8 Répartition du montant de transactions par moyen de paiement dans différentes zones géographiques
(en %)

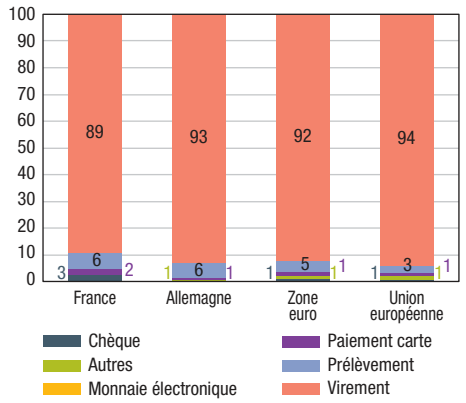

Source : Banque centrale européenne.

Graphique 9 Répartition du nombre de transactions par pays pour chaque moyen de paiement
(en %)

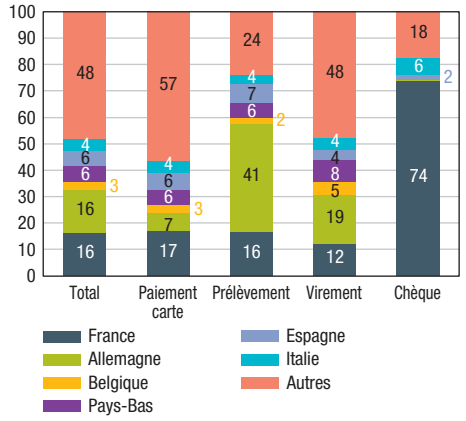

Note : La catégorie « Autres » comprend tous les autres pays de l'UE.

Source : Banque centrale européenne.

Graphique 10 Répartition du montant de transactions par pays pour chaque moyen de paiement
(en %)

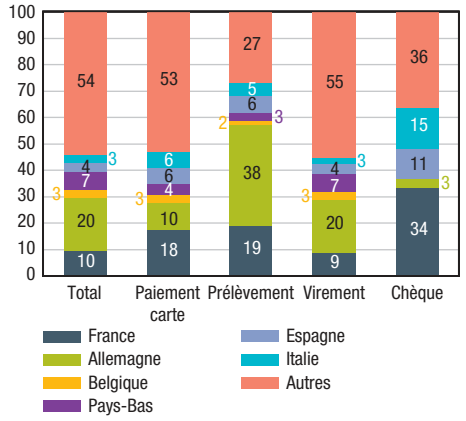

Note : La catégorie « Autres » comprend tous les autres pays de l'UE.

Source : Banque centrale européenne.

du chèque, sa part dans le total étant de 74 %, loin devant l'Italie (6 %) et la moyenne de la zone euro (cf. graphique 9).

Au sein de l'UE, le passage aux moyens de paiement SEPA a permis un fort développement des paiements transfrontaliers, pour l'essentiel par virement (94 % du montant total) et, dans une moindre mesure, par prélèvement.

Les principaux pays destinataires des virements émis par les clients des établissements français (cf. graphique 11) sont l'Allemagne (42 %, soit 1 707 milliards d'euros), le Royaume-Uni (17 %, soit 705 milliards d'euros) et les Pays-Bas (10 %, soit 426 milliards d'euros). Pour les virements reçus en France, on notera que, excepté le Royaume-Uni (pour lequel les données ne sont pas disponibles), l'Allemagne occupe la première place pour l'émission de virements à destination de la France (1 841 milliards d'euros en 2019), suivie des Pays-Bas (790 milliards d'euros) et de la Belgique (616 milliards d'euros). Ce classement est stable depuis plusieurs années.

Graphique 11 Virements échangés avec l'Union européenne en montant
(en milliards d'euros)

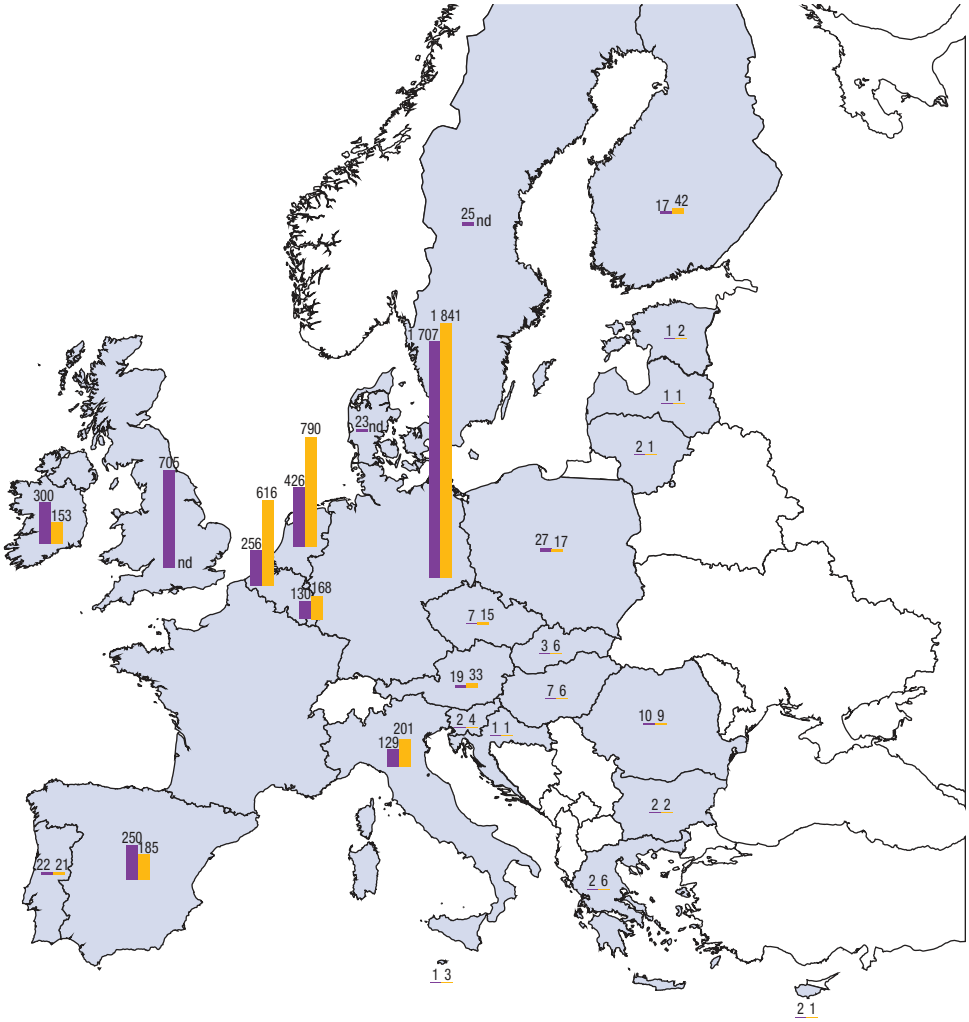

Source : Banque centrale européenne.

Le prélèvement étant utilisé presque exclusivement au niveau national, seule une partie marginale des flux (3 %) sont émis à destination de comptes tenus dans un autre pays de l'UE (20,1 milliards d'euros). Néanmoins, son utilisation progresse fortement depuis quelques années (+ 77 % par rapport à 2017). L'Allemagne est toujours le premier pays de l'UE vers lequel les créanciers des banques localisées en France émettent des prélèvements – avec 44 % des montants émis pour 8,8 milliards d'euros (valeur ayant doublé par rapport à 2018) –, suivie des Pays-Bas et de la Belgique (14 %, pour 2,8 milliards d'euros – cf. graphique 12).

En réception, les flux de prélèvements émis par les créanciers étrangers vers des comptes tenus par des établissements français sont nettement plus élevés, et atteignent 83 milliards d'euros en 2019 (tous pays confondus), soit une augmentation de 50 % par rapport à 2018 ; les prélèvements transfrontaliers issus de l'UE représentent ainsi environ 5 % du total des prélèvements reçus sur les comptes français. L'Allemagne arrive largement en tête avec 47,6 milliards d'euros de prélèvements émis en 2019 sur des comptes français, suivie de la Belgique (31 milliards d'euros) et des Pays-Bas (2 milliards d'euros).

Graphique 12 Prélèvements échangés avec l'Union européenne en montant
(en millions d'euros)

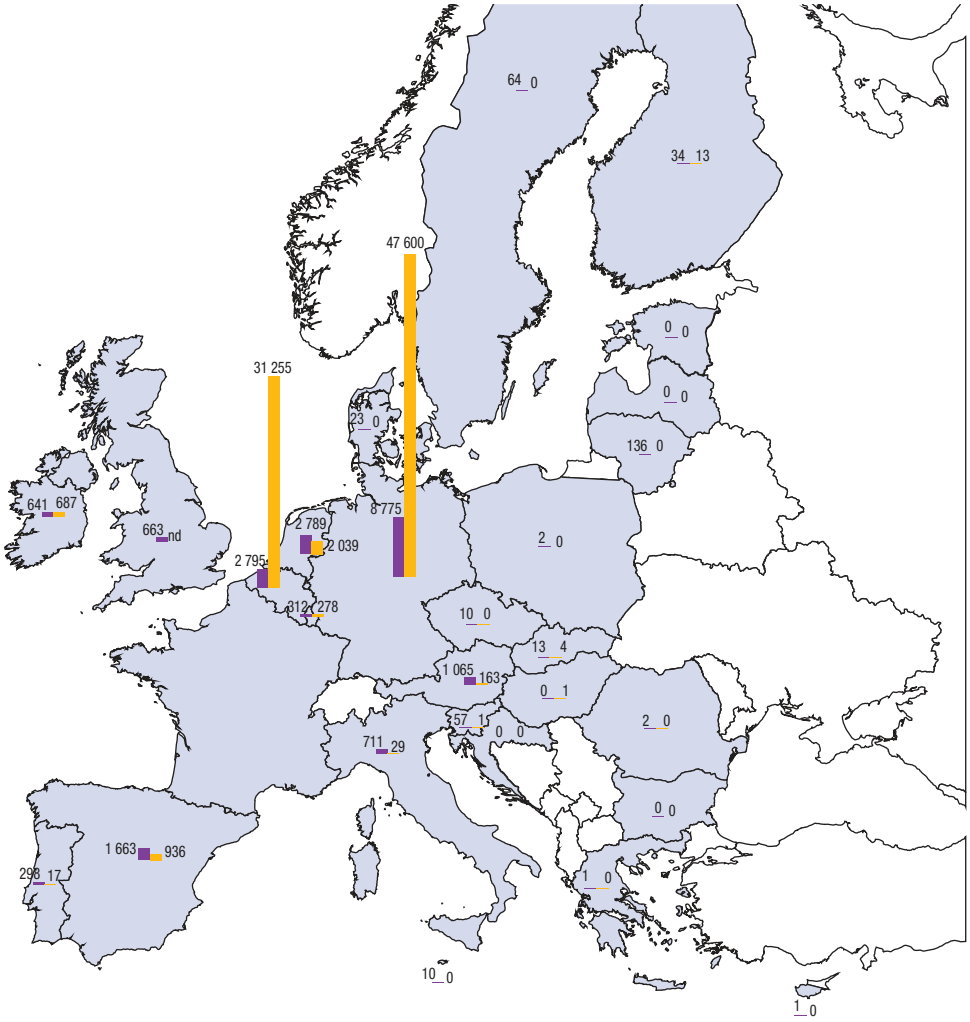

Source : Banque centrale européenne.

Éditeur
Banque de France

Directrice de la publication
Nathalie Aufauvre
Directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations de marché
Banque de France

Rédactrice en chef
Valérie Fasquelle
Directrice des Infrastructures, de l'Innovation et des Paiements
Banque de France

Secrétariat de rédaction
Sylvie Asbiae, Pierre Berger, Silvia Gabrieli, Frulgence Noumagnon

Réalisation
Studio Création
Direction de la Communication

Contact
Service Résilience et Études sur les infrastructures de marché
Code courrier : 011-2327
39 rue Croix-des-Petits-Champs
75049 Paris Cedex 01

La *Cartographie des moyens de paiement scripturaux* est en libre téléchargement sur le site internet de la Banque de France (*www.banque-france.fr*).